

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION N°2024/05

Séance du 07/03/2024

AVENANTS N°13 à 26 AU CONTRAT DE CESSIION DES ELEMENTS DE RESEAU PRE-BLOM A LA SOCIETE ORANGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 07/03/2024, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- d'autoriser le Directeur de Vienne Numérique à signer les avenants n°13 à 26 au contrat de cession des éléments de réseau Pré-Blom, annexés à la présente délibération, permettant le transfert de propriété des actifs construits pour le raccordement de sites prioritaires sur la Zone Arrière des Nœuds de Raccordement Optique de LA ROCHE RIGAULT, COUHE, FLEIX, L'ISLE JOURDAIN, MIGNE AUXANCES, MIREBEAU, SAINT-GERMAIN, LUSSAC LES CHATEAUX, COULOMBIERS, JOUSSE, LEIGNE LES BOIS, LA ROCHE POSAY, SAINT GERVAIS LES TROIS CLOCHERS, SAINT JEAN DE SAUVES, ainsi que tous les documents nécessaires à l'aboutissement des cessions prévues auxdits avenants ;
- de procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public des actifs, objet des avenants n°13 à 26 susmentionnés ;
- de transférer la propriété des actifs correspondants, listés en annexes des avenants susmentionnés, à la société Orange ;
 - d'inscrire la recette liée à cette cession au budget primitif 2024 au chapitre 70.

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé